

Pour publication immédiate

Lancement de la plateforme «La prévention du harcèlement au travail par les gestionnaires»

Sensibiliser les gestionnaires aux bonnes pratiques pour un climat de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement.

Montréal, 12 novembre 2020 - L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est heureux d'annoncer le lancement de la plateforme **La prévention du harcèlement au travail** destinée à sensibiliser les gestionnaires aux bonnes pratiques favorisant un climat de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement.

Le harcèlement en milieu de travail est une réalité que les organisations ne peuvent plus ignorer, vu les pertes occasionnées en termes d'image, de productivité, de stabilité du personnel et de coûts financiers directs. Et pourtant, selon une étude récente de Statistique Canada, 15,2% des personnes travaillant en gestion et 11,4% des personnes travaillant dans le secteur des affaires, de la finance et de l'administration ont indiqué avoir vécu du harcèlement psychologique au travail au cours de l'année précédente. Les milieux de travail doivent s'adapter et surtout, les comportements doivent évoluer.

«Les gestionnaires sont souvent les premiers répondants quand un climat de travail devient délétère au sein d'une équipe. Garantir ou rétablir un climat de travail sain dans lequel les individus peuvent s'épanouir et contribuer efficacement au succès des organisations est donc une de leur priorité. L'Ordre est conscient de cette situation et estime primordial de les outiller » explique Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., président de l'Ordre des administrateurs agréés.

Pour répondre à ce besoin organisationnel, la plateforme offre une formation en ligne dynamique, basée sur des situations concrètes réalistes. Outre les différentes situations de harcèlement, la formation aborde également le droit de gérance du gestionnaire, en en délimitant bien les conditions et les contours. Un guide pratique facile à consulter décrypte l'ensemble des notions et aide à déconstruire les idées reçues qui favorisent le maintien de climats de travail toxiques. D'autres outils sont aussi proposés, dont un carnet réflexif et un exemple de *Politique de lutte contre le harcèlement en entreprise*. Une évaluation permet de valider la compréhension des contenus.

Soutenue par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), gratuite et ouverte à tous, la plateforme sera utile à tous ceux qui souhaitent prévenir les risques de harcèlement dans leurs équipes et leur organisation et être prêts à faire face à tout type de situation.

Aller sur la plateforme de formation : https://formationgestionquebec.com/harcelement/

À propos de l'Ordre des administrateurs agréés

L'Ordre des administrateurs agréés est l'ordre professionnel voué à la gestion et à la gouvernance. Les membres de l'Ordre sont des gestionnaires professionnels qui portent le titre d'administrateur agréé (Adm.A). Multidisciplinaires, ils œuvrent dans tous les secteurs de l'activité économique du Québec. Les Adm.A. planifient, dirigent et conseillent, ce qui leur confère une véritable expertise en gestion. Ce sont notamment des dirigeants, des gestionnaires et des conseillers experts dans le domaine du management, de la gouvernance, de la gestion immobilière, de la planification financière, de la gestion de projet, de l'administration publique, etc.

- 30 -

Source

Florence Lagouarde Coordonnatrice communications Ordre des administrateurs agréés du Québec flagouarde@adma.qc.ca

